

•• CIGARES ET TABACS ••

LA CULTURE DU TABAC

“Traitement par la formaline.” — De tous les produits chimiques qui ont été essayés en vue de détruire les organismes nuisibles aux semis le seul, jusqu'à présent, qui ait donné des résultats favorables est la formaline.

On l'emploie en solutions de différentes concentrations, soit en arrosant les terreaux au cours de l'automne et les brassant ensuite à la pelle afin d'assurer le dégagement des vapeurs qui gêneraient la germination, soit en traitant les terreaux sur la couche même après que celle-ci a été préparée pour l'ensemencement.

La première méthode permet d'employer des solutions vraiment concentrées, et même d'effectuer plusieurs traitements successifs, car on a tout le temps voulu pour se débarrasser de l'excès de formaline. La seconde permet de traiter les terreaux sur place et d'éviter les risques et réinfections. Nous les avons employées toutes les deux et préférons la seconde comme plus pratique.

James Pohnson, au Wisconsin; G. P. Clinton, au Connecticut; A. D. Selby, en Ohio; W. W. Gilbert ont consacré beaucoup de temps à l'étude de la désinfection des terreaux. De leurs rapports il ressort que l'emploi de la formaline en solutions diluées: ($\frac{1}{200}$), ne présente pas des garanties suffisantes, et J. John l'emploi de la formaline en solutions diluées: ($\frac{1}{20}$), son recommande l'emploi de la solution à $\frac{1}{50}$.

En ce qui nous concerne nous avons toujours obtenu de bons résultats avec la formaline à $\frac{1}{200}$. Mais probablement les terreaux que nous avons soumis à ce traitement préventif n'étaient pas des terreaux vraiment infectés.

Par prudence, et surtout dans les cas douteux, quand il s'agit de terres de forêt, il vaut mieux employer la solution $\frac{1}{50}$ en volume.

On procède de la manière suivante:—

On mélange 1 gallon de formaline du commerce (à 40 pour cent), à 50 gallons d'eau. Cette solution est employée en arrosages sur la couche prête à semer, à raison de $\frac{1}{2}$ gallon environ par pied carré de semis.

Le mieux est de préparer d'avance la quantité de liquide nécessaire pour le traitement complet de la couche. On arrête l'arrosage quand on juge que les 5 ou 6 pouces de terreau ont été saturés et l'on recouvre d'une toile à tissu serré, pendant 24 heures au moins. Quand la couche est ressuyée on épand ce qui reste de la solution et l'on recouvre à nouveau pendant 24 heures.

Après que les vapeurs de formaline ont agi on procède à l'aération de la couche. Les vapeurs de formaline se dégagent rapidement si l'on maintient la couche à une température suffisante au moyen des châssis vitrés. Ceux-ci sont disposés de manière qu'un courant d'air s'établisse et que les vapeurs de formaline soient expulsés au fur et à mesure qu'elles se dégagent. Nous avons semé sans inconvénient 4 jours après la dernière application de formaline, si l'on peut attendre huit jours avant de semer la germination ne subit aucun retard appréciable.

Valeur relative du traitement par la vapeur et du traitement par la formaline.

A notre idée ils se valent et, bien employés, fournissent des résultats également bons.

Dans les exploitations où l'on dispose d'un générateur on devra préférer le traitement par la vapeur, mais comme la germination dans les terreaux ainsi traités est très lente, ainsi que la végétation au début, on devra traiter les terreaux assez longtemps à l'avance, de préférence à l'automne, et les aérer par un brassage à la pelle ou au râteau.

Si l'on n'a pas de générateur à sa disposition on emploiera la formaline, par la méthode du traitement sur place, une quinzaine de jours avant la date fixée pour l'ensemencement, et à la dilution de $\frac{1}{50}$ à raison de un demi-gallon par pied carré de semis.

Dans le cas de l'établissement de la couche demi-chaude, telle que nous l'avons décrite, il se produit une légère complication dans l'obligation de traiter à part le terreau fin qui doit constituer le lit destiné à l'ensemencement, on ne peut prétendre que ce soit là un inconvénient bien sérieux.

Le coût de l'opération est à peu près le même dans les deux cas, environ \$1.00 pour 100 pieds carrés de semis, il n'est certainement pas prohibitif, et même dans le cas de l'emploi de terreaux neufs, supposés propres, est-il prudent de recourir à un traitement préventif, aussi peu coûteux.

L'économie principale réalisée par l'emploi du traitement par la vapeur consiste en la destruction complète non seulement des germes de moisissures, mais aussi de toutes les graines de mauvaises herbes que le terreau pouvait contenir. Les sarclages sont donc pour ainsi dire supprimés, ce qui représente une économie de \$4.00 à \$5.00 par 100 pieds carrés de semis. Dans le cas du traitement par la formaline la proportion des mauvaises herbes semble être réduite, mais les sarclages sont encore nécessaires. On a vu précédemment comment on peut s'y prendre pour réduire ces derniers au maximum.

“Remarque importante.” — Au cours des opérations qu'on vient de décrire il est de la plus grande importance de manipuler les terreaux désinfectés avec toutes les précautions nécessaires pour éviter de les infecter de nouveau.

On doit se munir de deux jeux d'outils, l'un employé pour la manipulation des terreaux sales, l'autre pour celle des terreaux désinfectés.

ETABLISSEMENT D'UNE COUCHE DEMI-CHAUDE.

Au cours des articles précédents nous avons indiqué, d'une manière générale, les moyens dont dispose le planteur de tabac pour s'assurer de la production des plants nécessaires à sa culture.

Pour préciser davantage nous indiquerons la manière dont nous procédons pour établir nos couches demi-chaudes, sans fumier, celles que nous recommandons le plus particulièrement.

“Choix de l'emplacement.” — On choisit un empla-